



La Banque de France renforce ses services pour les particuliers et chefs d'entreprise

jeudi 7 décembre 2017, par [lpe](#)

Dans le cadre de sa mission de services à l'Économie, la Banque de France enrichit son offre de services à destination des particuliers et des chefs d'entreprise. Depuis ce lundi 4 décembre, chacun peut en effet, poser ses questions relevant des domaines bancaire ou financier, déposer une demande de droit au compte ou accéder aux grands fichiers (FCC, FICP, FNCI), directement depuis le site internet de l'Institution.

Ce nouveau service renforce ainsi le dispositif d'accueil personnalisé, mis en place par la Banque de France il y a un an à l'intention des particuliers et des chefs d'entreprise, qui leur permet sur rendez-vous

- :
- de consulter les fichiers d'incident bancaire (Fichier central des chèques - FCC, Fichier national des chèques irréguliers - FNCI et Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers - FICP)
 - ;
 - de déposer un dossier de surendettement ;
 - de demander une mise en œuvre du droit au compte ;
 - de s'informer sur la monnaie fiduciaire (billets) ;
 - de consulter le Fichier des entreprises (FIBEN).

Réalisé de façon progressive, le déploiement de cette modalité sur tout le territoire sera effectif début 2018. Dans les régions où elle a déjà été mise en place, près d'un visiteur sur deux contacte préalablement la Banque de France avant de se rendre à ses guichets. La prise de rendez-vous est effectuée par l'intermédiaire du [site internet de l'Institution](#).

A propos de la Banque de France :

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr